DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL



RAPPORT DE CONSTAT D'ECHEC FMI

Ce rapport de constat d'échec FMI est à envoyer par courriel dans les 48 heures après la rencontre, accompagné de la feuille de match papier par le <u>CLUB RECEVANT</u> au District de la Gironde à <u>COMPETITIONS@GIRONDE.FFF.FR</u> avec copie au club adverse.

EN CAS DE NON RESPECT, AMENDE FORFAITAIRE DE 40 €

Nom de l'Arbitr	e Club Recev	ant Club	Visiteur	Match – Date	Compétitions	
tapes réalisé	es avant inciden	t				
	Date de la dernière synchronisation	Ouverture de l'application	Composition validée	Signature avant match	Signature après match	
Club Recevant	//2019	□ OUI □ NON	□ OUI □ NON	□ OUI □ NON	□ OUI □ NON	
Club Visiteur	//2019	□ OUI □ NON	□ OUI □ NON	□ OUI □ NON	□ OUI □ NON	
es raisons de	la non utilisatio	n de la FMI				
Exposez les raisons	qui n'ont pas permis la	a finalisation de la FN	11			
Remarques de l'art	pitre :					
Remarques du club) Visiteur :					
Club Recevant		L'Arbitre		Club	Club Visiteur	

Club Recevant Nom et Prénom Signature **L'Arbitre** Nom et Prénom Signature

Club Visiteur Nom et Prénom Signature